



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 26 septembre

L'an deux mille vingt- trois le 26 septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : MM FAU- MONTAGNE -MME-FADDI AJCHENBAUM-FRASSIN- MM-GARDELLE-LAROCHE-LENCOU-VIALA-RAMUSCELLO-RICARD-VERHNES-BOUTIE-BAZART-BRESSOLLES-AYRAL-BARBERA-MOULET-GALZIN- GAYRAUD- MME VALERO -RABOU-

EXCUSES : MME BONNASSIEUX -ARMENGAUD -MM- DAGUZAN-VANDENDRIESSCHE- ALBERT

PROCURATION :MM OURCET a donné procuration à MM BOUTTES

MM NUNES a donné procuration à MM MAURIES- MM VIALA a donné procuration à MM JULIE -MM MAZARS a donné procuration à MM FRANCK- MM CURETTI a donné procuration à MM GARDELLE- MM COLOMBIER a donné procuration à MME SAUNAL- MME KAZIMIERZACK a donné procuration à MM PECH

N° 2023/126

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : logiciel Cuisine 2024

Le Président expose :

La nécessité de réfléchir à un outil de pilotage de la restauration via une application qui permettra d'élaborer des menus équilibrés, de gagner du temps sur la gestion des commandes, de se conformer à la loi Egalim, HACCP.

Ce logiciel NONA comprend :

- Un abonnement annuel d'un montant de 1500 euros HT
- Un accompagnement à la prise en main, facturé uniquement la 1^{ère} année (paramétrage de l'outil, intégration de nos fournisseurs, formation progressive des utilisateurs : 1300 euros HT).

Le Conseil après en avoir délibéré a approuvé à la majorité : (3 contres : GARDELLE-LAROCHE-CURETTI)

- Accepte l'achat du logiciel de cuisine pour une meilleure gestion
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Eric BOUTES